



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°20 REUNION DU CABINET DU 16 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize mars à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet ;
- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.

Le conseiller Jean Roger OSSETE, étant hors du pays n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour de la réunion comprenait les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 10 mars 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 10 mars 2022 ;
3. Réexamen de la feuille de route de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets ;
4. Examen de la méthodologie d'élaboration des tableaux de bord et des indicateurs de suivi-évaluation des programmes et projets ;



5. Réexamen du format standard du rapport de suivi-évaluation ;
6. Adoption du calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement ;
7. Divers.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 10 mars 2022

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2022 a été adopté avec amendements.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 10 mars 2022

Le directeur du cabinet du RPPR a pris la parole pour présenter le point de l'exécution des décisions de la réunion du 10 mars 2022.

A. Rappel des décisions

A.1. Téléphoner à la direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMP) pour l'informer de l'urgence de l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets et obtenir l'autorisation du lancement de l'appel d'offres y relatif.

A.2. Corriger les projets des fiches standard de mission de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Procéder à l'utilisation de ces fiches standard sur deux projets de la loi de finances et deux autres projets des partenaires au développement.

A.3. Réécrire le projet de format standard du rapport de suivi-évaluation suivant les indications du RPPR.

A.4. Formaliser par une note de service en bonne et due forme, la répartition des 153 programmes et projets à suivre et à évaluer

A.5. Répartir les 118 programmes et projets de la loi des finances entre les conseillers et les chargés d'études, en vue de l'élaboration des tableaux de bord de suivi et d'évaluation.

Définir, préalablement, la méthodologie de l'élaboration des indicateurs et des tableaux de bord.

A.6. Réécrire le calendrier des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement suivant les orientations du RPPR.

B. Exécution des décisions

B.1. Le directeur du cabinet a saisi la DGCMP aux fins du lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets.

B.2. Les fiches standard de mission de suivi-évaluation ont été corrigées conformément aux orientations du RPPR et sont réinscrites à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 mars 2022.

B.3. Le projet de format standard du rapport de suivi-évaluation a été remanié. Il est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 16 mars 2022.

B.4. La note de service répartissant les 153 programmes et projets identifiés à suivre et à évaluer a été prise.

B.5. La répartition des 118 programmes et projets de la loi des finances est effective.

Un projet de méthodologie d'élaboration des tableaux de bord et des indicateurs de suivi-évaluation des programmes et projets est inscrit à l'examen de la réunion de ce 16 mars 2022.

B.6. Le projet de calendrier des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement a été réécrit conformément aux orientations du RPPR.

A l'issue de la présentation du directeur du cabinet, le RPPR a donné des instructions en vue de l'accélération de la procédure d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des programmes et projets, notamment en engageant la procédure de signature d'un marché spécifique.

3. Examen des cas pratiques des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets.

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a présenté les premières données de cas pratiques d'utilisation de la fiche standard de suivi des programmes ou projets portant sur les projets : Centre hospitalier universitaire de Brazzaville, Réhabilitation de la RN2 et Centre commercial de Mpila.

La présentation de ces cas pratiques a permis de conclure à la fonctionnalité des fiches standard de suivi et d'évaluation des programmes et projets élaborés sous la conduite du RPPR.

Cependant, la spécificité de certaines informations et la nécessité de leur prise en compte dans le processus de suivi-évaluation ont conduit le RPPR à demander le réaménagement des fiches standard en certains points.

Il a également demandé au conseiller aux programmes et politiques économiques de poursuivre la collecte des données pour permettre de mieux adapter les fiches standard de suivi et d'évaluation à leur objet.

4. Réexamen du format standard du rapport de suivi-évaluation

Le RPPR a considéré que le projet de format standard de rapport proposé a pris en compte les amendements formulés lors des réunions antérieures. Il a invité ceux qui auraient des améliorations à proposer à les porter directement au conseiller aux politiques et programmes sociaux.

5. Examen de la méthodologie d'élaboration des tableaux de bord et des indicateurs de suivi-évaluation des programmes et projets.

Après la présentation faite par le conseiller aux politiques et programmes sociaux, le directeur du cabinet et le conseiller aux programmes et politiques économiques ont apporté des amendements au projet initial.

Le RPPR a demandé que le plan du document soit changé de sorte que le traitement des indicateurs précède celui des tableaux de bord, puisque les derniers contiennent les premiers.

6. Adoption du calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement

Après la présentation du conseiller à la planification et à la prospective, le calendrier indicatif des réunions trimestrielles avec les partenaires au développement a été adopté.

L'ordre du jour étant épuisé et rien n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 14 heures.

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT